



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 088
Séance du 16 octobre 2020

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2020

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 23
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 16 octobre 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr